

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur et Madame Olivier & Christelle Meulenbeecks- Sanchez demeurant Rue de Rosoux(HOL) 20 à 4250 Hollogne-sur-Geer.

Le terrain concerné est situé Rue de Rosoux, 20 à 4250 Hollogne-sur-Geer et cadastré division 3, section A n°912M.

Le projet est de type : régularisation de l'extension d'une habitation, et présente les caractéristiques suivantes : art. R.IV.40-2, §1,2°: la façade arrière du bâtiment projeté se situera à plus de 15 mètres de la façade avant des bâtiments voisins et à plus de 4 mètres de la façade arrière de ces mêmes bâtiments –

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h30 , jusqu'à 19h00 le lundi à l'adresse suivante : Geer, Service Urbanisme, Rue de la Fontaine(GR) 1, 4250 Geer :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme DEGHAYE Lydwine, téléphone : 019/54.92.46
mail : lydwine.deghaye@geer.be, dont le bureau se trouve 1 rue de la Fontaine 4250 Geer.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 janvier 2021 au 1er février 2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Geer, Rue de la Fontaine(GR) 1 à 4250 Geer ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : lydwine.deghaye@geer.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le 01/02/2021 de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

GEER, le 12/01/2021.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,

Sé) D. SERVAIS